

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 25 septembre 2024 à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 19 septembre 2024 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 31
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 35

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Martine JOUIN, Christian HAURET, Marcel PÉTRÉ, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Nicolas BARAY a donné pouvoir à Christine SALMON, Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Edith LANGLOIS, Yves PIET.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, David PICCAND, François REPEL, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20240925-12 : VCR_COLLECTE ET TRI_APPEL A PROJET - PASSAGE AUX BACS JAUNES

Pré-Bocage Intercom (PBI) est engagée depuis plusieurs années dans la mise en œuvre de solutions auprès des habitants pour trier et recycler leurs emballages et papiers.

Depuis le 1er octobre 2020, l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique est généralisée sur le territoire de PBI. Au titre de l'année 2023, ce sont plus de 1 660 tonnes issues de la collecte sélective, soit près de 66 kg/habitant, qui ont été pris en charge par le service public de gestion des déchets en vue d'un recyclage.

CITEO, éco-organisme agréé par l'État pour les filières des emballages ménagers et des papiers graphiques, contribue financièrement à l'amélioration des performances de recyclage.

Afin d'accompagner les collectivités dans leurs actions en faveur de l'amélioration des performances de recyclage, CITEO a lancé un appel à projets afin de :

- Accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant d'améliorer le captage et la performance globale de recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques.
- Mobiliser de façon accrue le citoyen en renforçant les actions de communication initiées au niveau des territoires, dans l'objectif d'augmenter le taux de collecte et de tri des déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques.
- Améliorer la qualité du geste de tri dans les zones où celle-ci impacte fortement l'efficacité économique du dispositif.
- Accompagner l'harmonisation des schémas de collecte au niveau national.

Cet appel à projets propose quatre Leviers visant à l'augmentation des performances de collecte et de recyclage, dans des conditions respectueuses de l'environnement et à des coûts maîtrisés :

- Levier 1 : Améliorer les performances des plastiques, métaux, papiers ;
- Levier 2 : Améliorer le captage des cartons et fibreux des ménages ;
- Levier 3 : Baisser le taux de refus en entrée de centre de tri ;
- Levier 4 : Améliorer les coûts du verre et ses performances.

Au regard des compétences de Pré-Bocage Intercom, il est proposé de conduire un projet sur le levier suivant :

Levier 1 : Améliorer les performances des plastiques, métaux, papiers

Les élus de la commission du service Valorisation Collecte et Recyclables ont mené une réflexion sur le projet depuis quelques années et souhaitent aujourd'hui doter tous les usagers en bac jaune pour la collecte sélective. Plusieurs raisons ont poussé les élus à faire ce choix :

- Améliorer les conditions de travail des agents de collecte (pénibilité/accident du travail)
- Offrir un contenant simple d'utilisation, plus adapté
- Augmenter les tonnages collectés.
- Améliorer la qualité du service rendu, en répondant à la demande des usagers
- Prendre en compte les évolutions du process des centres de tri et des ressources humaines allouées à l'ouverture des sacs qui est en diminution.
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement du service
- Adopter un comportement vertueux en supprimant un contenant jetable (le sac jaune) au profit d'un contenant durable (le bac) et ce afin de réduire son impact environnemental.

Les projets attendus dans ce levier sur lequel candidate PBI sont notamment les suivants :

Amélioration de la desserte en porte-à-porte

- Ajustement de la dotation par l'ajout de bacs en habitat collectif ;

- Ajout de Bacs de regroupement sur l'espace public pour compléter les moyens existants

Fin des sacs,

- Abandon de la collecte sélective en sacs, au profit d'une collecte en porte-à-porte en bacs mono-compartmentés individuels ou au profit de la mise en place d'une Collecte de proximité.

Calendrier du projet

| | |
|---|---------------------------|
| Date limite de dépôt | 18 octobre 2024 |
| Date d'annonce de la sélection des lauréats | 29 novembre 2024 |
| Début du projet (délai de 6 mois à compter de l'annonce de la sélection) | Jusqu'au 29 mai 2025 |
| Fin du projet (délai de 24 mois à compter de l'annonce de la sélection) | Jusqu'au 29 novembre 2026 |
| Transmission de l'ensemble des pièces justificatives et du rapport final (délai de 6 mois après la fin du projet) | Jusqu'au 29 mai 2027 |

Phasage du projet

Décembre 2024, lancement des marchés :

- Fourniture de bacs (10 163) pour la collecte des emballages recyclables
- Mise en place et distribution des bacs pour la collecte des emballages recyclables
- Prestation de service : ambassadeur de tri

La distribution des bacs pour la collecte des emballages recyclables (organisée par commune en fonction des tournées de collecte) est prévue de fin mars 2025 à début décembre 2025.

Un suivi de collecte se fera tout au long du projet sur l'ensemble du territoire. Il débutera au 2ème semestre 2025 en commençant par les communes dotées en premier pour évaluer le geste de tri.

Un rapport final sera émis sur le premier trimestre 2027.

Les dépenses éligibles

- Les dépenses facturées pour l'équipement de pré-collecte : bacs roulants
- Les dépenses facturées pour la communication : courrier, mémo-tri, cravates, ambassadeurs de tri externes
- Dépenses de pilotage : salaire du personnel interne, prestation pour la mise en place et distribution des bacs

Calcul du financement prévisionnel global

Les financements attribués par CITEO/Adelphé sont calculés sur la base d'un taux de financement des dépenses éligibles, tous leviers confondus, et dans la limite d'un plafond :

- 70% des dépenses éligibles dans la limite d'un plafond de 11 € HT par habitant
- Concerné par le projet soit pour 25 193 habitants : 277 123 € HT

Versement du financement réel

Le financement réel est versé en deux temps : un acompte de 20% à la signature du contrat, puis le solde à l'issue de la mise en œuvre du projet retenu dans le temps défini au contrat

Communication du projet

Une communication sera déployée en amont et tout au long du projet avec le service de communication afin d'informer et de sensibiliser l'ensemble des usagers du projet (courrier, mémo-tri, autocollants bacs, ambassadeurs de tri, ...).

Une campagne de communication positive ciblée auprès des secteurs des communes où l'on observe les plus hauts taux de refus de tri sera priorisée par les ambassadeurs de tri. Sur les autres communes les usagers auront la possibilité de faire une demande s'ils souhaitent que les ambassadeurs de tri passent chez eux. Nous proposerons également aux communes d'organiser des réunions de concertation avec les ambassadeurs de tri.

Cette campagne s'appuiera sur les outils proposés par le SEROC et l'ensemble de la palette des outils de communication proposées par Citéo.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec une abstention (Christophe LE BOULANGER) décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à déposer la candidature de Pré-Bocage Intercom à l'Appel à Projets proposé par CITEO et l'ADELPHÉ avant le 18 octobre 2024 reflétant ainsi l'engagement de la collectivité sur cette thématique
- **D'INFORMER** que cette candidature portera sur le levier 1 : Améliorer les performances des plastiques, métaux, papiers
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY

